



Examen de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA Sélection des participants de la société civile

Mise à jour

24 février 2006

En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer une Réunion de haut niveau et d'entreprendre un Examen d'ensemble des progrès accomplis en direction des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA du 31 mai au 2 juin 2006 (résolution A/RES/60/224).

Pour faire en sorte que l'Examen bénéficie de l'expertise de tous les secteurs clés engagés dans la riposte au SIDA, la résolution a prié le Bureau du Président de l'Assemblée générale d'établir une liste des participants de la société civile (pour rejoindre ceux qui sont déjà accrédités auprès de l'ECOSOC) pour examen par les Etats Membres d'ici au 15 février 2006.

Le Bureau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de recevoir les candidatures. L'ONUSIDA a publié des informations et un formulaire de candidature sur son site web et reçu des candidatures de participants potentiels d'ici à une échéance fixée au 3 février. Ce processus est maintenant clos et les candidatures tardives ne sont pas acceptées.

Le 15 février, le Bureau du Président de l'Assemblée générale a expédié aux Etats Membres les candidatures émanant de ce processus pour examen sur une « base de non-objection », conformément à la résolution A/RES/60/224. Un faible pourcentage d'organisations ayant fait acte de candidature n'ont pas fourni des informations complètes, et de ce fait leurs coordonnées n'ont pas pu être envoyées aux Etats Membres pour examen.

Les Etats Membres étudient actuellement la liste et ont le droit de formuler d'ici au 3 mars 2006 des objections aux suggestions qui ont été avancées.

Le Président de l'Assemblée générale soumettra ensuite officiellement à l'Assemblée une liste des organisations pour décision. Il sera ensuite procédé dès que possible à la publication de la liste des organisations qui aura été approuvée.

Il est important de noter que les organisations de la société civile autorisées à être accréditées pour participer à la Réunion d'examen n'ont pas la garantie de recevoir un soutien financier. L'ONUSIDA s'efforcera toutefois de fournir un appui à certaines organisations pour leur participation à l'Examen et publiera des précisions à ce propos sur son site web dans le courant du mois de mars.

Les organisations accréditées auprès de l'ECOSOC pourront participer à l'Examen par le biais d'un processus distinct. Il est prié à ces organisations de confirmer d'ici au 30 mars 2006 leur intérêt à participer à la réunion auprès de la Section des organisations non gouvernementales du Département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies.

Dans tous les cas les organisations de la société civile sont encouragées à entrer en pourparlers avec leurs gouvernements pour faire partie dans la mesure du possible des délégations nationales.



Renseignements : csp@unaids.org